

HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE

HUDA NIVEAU 1

Katia DELECROIX

Directrice

Julie GRZYB

Cheffe de service

Jean-François DIDOT

Coordonateur

MISSION

Hébergement et accompagnement de personnes en demande d'asile, conformément à la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Cette mission se décline autour de différentes activités :

- l'accueil et l'hébergement des personnes en situation de demande d'asile sur orientation des services de l'OFII (130 places),
- l'accompagnement administratif et social de ces ménages particulièrement l'aide à la constitution du dossier OFPRA et au recours,
- réaliser les orientations des publics selon leurs situations administratives.

FINANCEMENT

État - Immigration et Asile : accueil et hébergement des demandeurs d'asile (BOP 303)

ÉQUIPE

Les fonctions administratives ou transverses du pôle sont toutes mutualisées avec l'HUDA 2

Personnel social

Travailleurs sociaux.....3,5 ETP

▲ PUBLIC ACCUEILLI

211 ménages dont :

56 familles monoparentales

28 couples avec ou sans enfants

127 personnes isolées (18 Femmes / 109 hommes)

372 personnes dont :

165 hommes

105 femmes

102 enfants mineurs

▲ HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE

Nombre de personnes**445**

21 646 nuitées

Moyenne journalière **59 personnes**

Taux d'occupation.....**49 %**

▲ DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR

Personnes sortantes dans l'année : 61 jours

Personnes présentes au 31/12/2022 : 61 jours



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
1. PRESENTATION DE L'HUDA 1	2
1.1 Son fonctionnement	2
1.2 L'équipe	3
1.3 L'accompagnement social	4
1.4 Les partenaires.....	6
2. ACTIVITE 2021 : BILAN STATISTIQUE ET QUALITATIF	7
2.1 Taux d'occupation	7
2.2 Typologie des ménages accueillis	8
2.3 La tranche d'âge et le sexe des personnes hébergées.....	9
2.4 Durée moyenne de séjour et orientations	10
2.5 Nationalités	13
2.6 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour	14
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES	18
CONCLUSION.....	21
GLOSSAIRE	22

INTRODUCTION

Le dispositif d'Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA) de niveau 1, a ouvert le 1^{er} juin 2019, consécutivement du Plan Régional de Spécialisation impulsé par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et la région Grand Est. Ce plan de régionalisation a comme volonté, dans l'organisation de l'accueil des demandeurs d'asile, de fluidifier l'hébergement et aussi de l'organiser selon l'avancement de la procédure d'asile des personnes orientées sur ce dispositif du DNA (Dispositif National d'Accueil).

L'hébergement est ciblé sur un établissement : l'hôtel Format 1 sur Laxou qui accueille uniquement des personnes en cours de procédure de demande d'asile.

L'activité de l'année 2022 a été moins impactée par la pandémie de la COVID-19, par rapport à 2021, au regard de la diminution des mesures sanitaires. Aussi, l'activité permettra de refléter un fonctionnement quasiment normal et ainsi les activités connues avant 2020 et la crise sanitaire.

1. PRESENTATION DE L'HUDA 1

1.1 Son fonctionnement

Ce service fonctionne avec :

- Un hôtel : l'hôtel Format 1 sis au 8 Rue de la Saône à LAXOU,
- Des bureaux sis au 18 Boulevard de la Mothe à NANCY (depuis le 26/04/2022)

La partie hébergement se décline avec 44 chambres de 3 personnes (dont une chambre pour Personne à Mobilité Réduite). Celles-ci sont modulables en fonction des ménages accueillis, pour une capacité d'accueil de 130 personnes.

La disposition de cet hôtel est la suivante : dans chaque chambre, il y a la literie et un lavabo. L'espace cuisine est commun, situé au rez-de-chaussée. Les sanitaires (WC et douches) sont partagés et présents à chaque étage. Un bureau est aménagé afin de permettre aux professionnels de réaliser des entretiens sur le site, tout comme une salle pour les machines à laver/sèche-linges, une infirmerie et un local pour les poussettes.

L'emplacement de cet hôtel, en périphérie nancéenne, facilite les démarches via les transports en commun et la proximité de services divers (écoles, commerces, pharmacie).

Le site est surveillé jour et nuit par le gérant de l'hôtel et son équipe. Cette surveillance permet de sécuriser le site, de faire respecter le règlement intérieur, de gérer les départs et arrivées et d'assurer la maintenance des locaux.

Les travailleurs sociaux mènent des actions de collectivité sur place et font du lien avec l'hôtelier, afin de faciliter, de conseiller, d'accompagner la vie en collectivité et de faire respecter les règles de savoir habiter. De concert avec l'équipe du lieu d'hébergement, une organisation est mise en place pour l'utilisation commune des équipements (machines à laver, cuisine) et pour l'entretien du site (espaces communs et extérieurs).

Un travailleur social est présent chaque jour sur le site selon un planning établi en amont, excepté certains mercredis et jeudis, jours de réunion.

Les personnes sont orientées sur ce dispositif via l'OFII. La capacité des chambres est plus adaptée à l'accueil de familles ou couple. Cependant, comme en 2020 et 2021, des personnes isolées ont été accueillies, répondant ainsi à un besoin d'hébergement pour cette typologie.

La très grande majorité des personnes accueillies en 2022 était auparavant accueillie sur des hébergements généralistes d'urgence ou chez des tiers. En effet, ces orientations sont validées par la Direction Territoriale de Metz et à la marge par des professionnels de l'OFII d'autres départements. Toutes ces personnes sont passées en amont par Guichet Unique (GU) afin d'enregistrer leur demande d'asile et ont donc ce statut justifié par la possession d'un récépissé précisant s'ils sont en procédure normale, accélérée ou Dublin.

Ce lieu d'accueil se veut transitoire avant une autre orientation vers un HUDA de niveau 2, ou un CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile). En effet, la durée de prise en charge se veut être de 45 jours maximum.

Au premier trimestre 2022, l'HUDA 1 a rejoint l'équipe de l'HUDA 2 au sein des locaux situés au 47 rue de la Commanderie à NANCY. La configuration des équipes et le nombre de professionnels n'ont pas permis de se maintenir dans ces locaux, devenus trop étroits. Aussi, le service a déménagé en date du 26/04/2023 dans de nouveaux locaux sis au 18 Boulevard de la Mothe à NANCY. Cela permet aux professionnels de recevoir les usagers par le biais de rendez-vous afin d'effectuer des démarches administratives.

L'HUDA 1 est financé par l'état (BOP 303). Le coût journalier à la place est de 17 euros en 2022 et passera à 18.50 euros en 2023. Cette augmentation des tarifs s'explique par la revalorisation salariale **et les effets de l'inflation, notamment les couts liés à l'Energie.** Cependant cette hausse ne couvre pas l'intégralité des nouvelles charges. Une nouvelle convention pluriannuelle a été signée avec la DDETS pour une durée de trois ans (2022-2025), pour l'ensemble du dispositif HUDA (niveaux 1 et 2).

En 2022, les mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 ont diminué au fur et à mesure de la baisse des contaminations. Cette évolution a permis à l'équipe éducative d'intervenir à nouveau plus régulièrement sur le lieu d'hébergement. Elle a pu remettre en place des permanences à destination usagers, ainsi que des visites du site et des actions collectives. Toutefois, une vigilance était de mise concernant les contacts avec les personnes, plusieurs personnes ayant été isolées dans les chambres dans le cadre de la COVID-19, durant l'année.

1.2 L'équipe

L'équipe se compose :

- De quatre travailleurs sociaux (dont trois à temps plein et un à mi-temps) : une conseillère en économie sociale, une éducatrice spécialisée, une assistante sociale et une professionnelle enrichie de son expérience en droit des étrangers (formation universitaire et engagement bénévole/humanitaire).

- D'un coordonnateur
- D'une cheffe de service,
- D'une secrétaire et d'un agent d'accueil / administratif commune au pôle asile,
- D'une directrice de pôle.

L'équipe bénéficie de fonctions transverses au pôle et des fonctions administratives mutualisées avec l'HUDA 2.

Les travailleurs sociaux en poste sont issus de formations différentes permettant une complémentarité et des spécificités dans les missions. Une professionnelle a rejoint l'équipe de l'HUDA 1 à 0.50 ETP, au début de l'année 2022 dans un contexte d'augmentation des arrivées et départs sur ce dispositif, soumis à un « turn-over » important. Cette évolution s'est montrée possible dans le cadre du regroupement des deux équipes HUDA 1 et 2, sur un même site. En effet, cette professionnelle intervient aujourd'hui à la fois sur l'HUDA de niveau 1 et de niveau 2.

Depuis le déménagement des deux dispositifs, sur un même site, l'équipe éducative de l'HUDA 1 partage également un même temps de réunion de service avec l'équipe de l'HUDA 2, une fois par quinzaine.

En parallèle, l'équipe éducative HUDA 1 se réunit une fois par quinzaine avec l'encadrement afin d'évoquer les situations, les mouvements, l'évolution du service et permettant la transmission d'information générales. En complément, des points de situations individuels sont planifiés une fois par mois. Ces temps d'échanges, d'étude et d'analyse des situations avec l'encadrement permettent à chaque professionnel de prendre du recul sur ses interventions et sa pratique professionnelle.

1.3 L'accompagnement social

Le règlement stipule que chaque ménage est accompagné par l'un des quatre travailleurs sociaux, qui sera nommé comme référent. Des rencontres se font par des temps marqués dans la semaine par le biais de rendez-vous donnés aux personnes ou de manière spontanée selon la disponibilité des travailleurs sociaux présents sur le lieu d'hébergement (dans le cadre de permanence), et des demandes des personnes.

Principales missions des travailleurs sociaux

- ❖ L'accompagnement global des personnes dans leur demande d'asile : suivi et continuité des diverses démarches auprès de l'OFII, de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), du PRD (Pôle Régional Dublin), des préfectures de Moselle et de Meurthe-et-Moselle,
- ❖ La constitution et la préparation du récit que les personnes doivent présenter à l'OFPRA,
- ❖ L'accès aux droits liés à la santé : ouverture de droits santé, prise de rendez-vous médicaux, conseils, orientations, liens avec les partenaires médicaux,
- ❖ La gestion de la collectivité : organisation sur le site d'hébergement, organisation de temps collectifs, conseils sur le savoir habiter,
- ❖ Une veille sur la parentalité : observations, conseils et écoute auprès des parents et orientations vers des partenaires si besoin : PMI (Protection Maternelle et Infantile) et ASE (Aide Sociale à l'Enfance),
- ❖ L'accès à l'éducation : liens avec les établissements scolaires du secteur, inscriptions et accompagnements,
- ❖ La gestion des transferts d'hébergement : lien avec l'OFII et l'hôtelier, transmission d'informations, organisation des départs et des arrivées.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, l'équipe fait appel à des interprètes, soit pour la communication orale (entretiens), soit pour la traduction des documents écrits comme le récit adressé à l'OFPRA.

Le temps de prise de charge se voulant de courte durée (45 jours), il est demandé aux travailleurs sociaux d'avoir une observation fine et de prioriser leurs actions auprès des personnes accompagnées. Ceci étant d'autant plus complexifié par les délais imposés dans les démarches de la demande d'asile.

Un dossier informatisé permet une traçabilité et un archivage des documents opportuns afin de pouvoir relayer les informations dans le cadre des transferts vers d'autres structures d'hébergement.

En 2020 et 2021, les activités des administrations (OFII, OFPRA et CNDA) ont été largement ralenti du fait de la crise sanitaire. En 2022, elles ont repris leurs activités dans un rythme quasiment normal avec toutefois, le retard accumulé à traiter. Les convocations des demandeurs d'asile à l'OFPRA et à la CNDA ont pu être remises en place. Cela a également

permis au dispositif HUDA 1 de voir son activité reprendre et augmenter de manière importante. Les permanences sur le lieu d'hébergement, les entretiens individuels et activités collectives, à destination des personnes hébergées, ont pu être remises en place.

1.4 Les partenaires

Depuis l'ouverture de ce dispositif en 2019, les travailleurs sociaux travaillent en lien étroit avec un certain nombre de partenaires identifiés. Ceci dans les buts principaux d'accompagner au mieux le public en fonction des problématiques et besoins, mais aussi de pouvoir mettre en place des projets communs.

Principaux partenaires

Les services de l'état pour la demande d'asile : OFII, OFPRA, Pôle Régional des Dublinés, préfectures

Les Partenaires santé : services médicaux hospitaliers, médecine de ville, infirmiers libéraux, sages-femmes, services de psychiatrie

Les services médicaux et sociaux : ASE, PMI, centres sociaux

Les partenaires de l'éducation nationale : les deux écoles élémentaires des communes de Laxou et Maxéville où les enfants sont scolarisés au sein des classes UP2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), collèges du secteur et CIO (Centre d'information et d'Orientation)

Les services culturels : musée des beaux-arts, muséum Aquarium

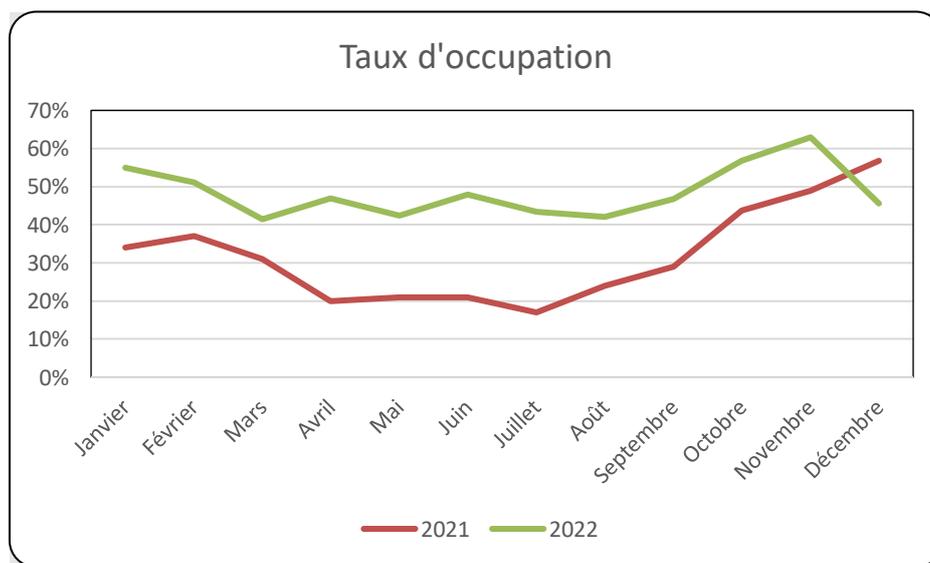
2. ACTIVITE 2022 : BILAN STATISTIQUE ET QUALITATIF

Les données chiffrées de l'activité 2022 montrent une reprise de l'accueil de primo-arrivants et de l'activité du dispositif, après la crise sanitaire de la COVID-19.

2.1 Taux d'occupation

Taux d'occupation mensuel sur le dispositif HUDA1 en 2021					
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
34%	37%	31%	20%	21%	21%
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
17%	24%	29%	29%	49%	57%

Taux d'occupation mensuel sur le dispositif HUDA1 en 2022					
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
55%	51%	41%	47%	42%	48%
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
43%	42%	47%	57%	63%	46%



Nous pouvons constater qu'en 2022, le taux d'occupation mensuel a majoritairement augmenté par rapport à 2021. Il a oscillé entre 55% et 42 % de janvier à août. Ensuite de septembre à décembre, le taux d'occupation a augmenté à nouveau pour atteindre 57 % en octobre et 63% en novembre. Il a toutefois diminué de 17% par rapport à décembre 2021. L'augmentation comparative la plus significative concerne les mois d'octobre 2021 et 2022. En effet, en octobre 2021, le taux d'occupation était de 29% contre 57% en octobre 2022.

Ces constats peuvent s'expliquer par plusieurs raisons,

- Reprise des arrivées de primo-arrivants sur le territoire, en lien avec l'allègement des mesures concernant la crise sanitaire. Le nombre de personnes hébergé sur ce dispositif d'hébergement a augmenté en conséquence (voir ci-après).
- Augmentation importante des accueils d'hommes isolés par rapport aux accueils de familles monoparentales ou nucléaires.

Toutefois, le taux plein n'est pas atteint et ne le sera que très rarement. En effet, la disposition des chambres en type 3 induit plutôt une sous-occupation. Par exemple, un ménage de 4 personnes occupera deux chambres de type P3. De ce fait, deux places seront inoccupées. Aussi, pour des personnes isolées, nous ne faisons pas de colocation au sein d'une même chambre, une personne seule occupe donc une chambre de trois personnes. La proportion d'hommes isolés présents accentue cette sous-occupation sur le dispositif.

Dans un souci de transparence, l'encadrement a invité la Directrice Territoriale Adjointe de l'OFIL et deux agents de Nancy à visiter le lieu d'hébergement pour mieux comprendre cette sous-occupation. La disposition des chambres, déjà étroites, avec un lit simple superposé à un lit double a pu être présenté « in situ ».

Nous avons entamé depuis plusieurs mois des recherches de nouveaux bâtis afin de répondre de manière plus efficiente aux besoins. Tant en termes de typologie que des conditions d'accueil des usagers.

2.2 Typologie des ménages accueillis

La typologie du public accueilli pour l'année se répartit comme suit :

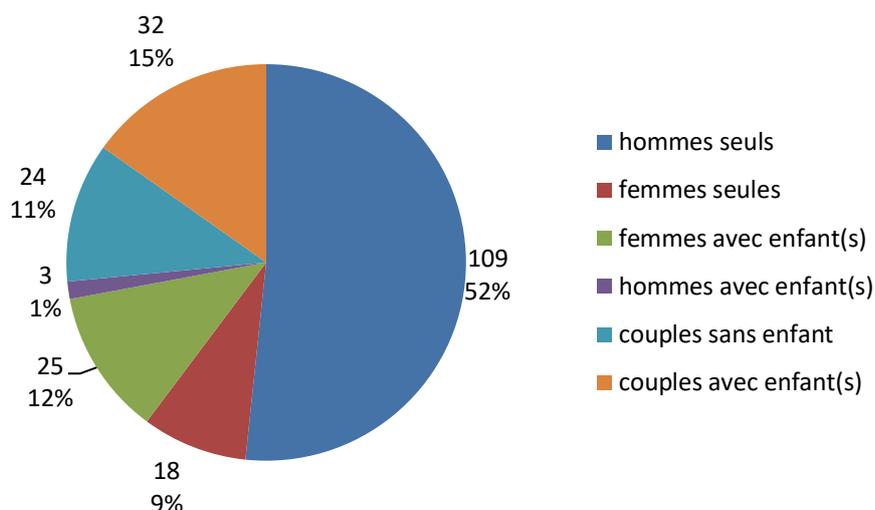
- 211 ménages dont : 56 familles monoparentales, 28 couples avec ou sans enfants, 127 personnes isolées.

Représentant un total de :

- 372 personnes dont 165 hommes, 105 femmes et 102 enfants.

	2021	2022
Ménages	137	211
Hommes seuls	75	109
Femmes seules	10	18
Femmes avec enfants	15	25
Hommes avec enfants	4	3
Couples sans enfant	7	24
Couples avec enfants	26	32
Enfants	72	102
Nuitées réalisées	14833	21646

Typologie des ménages accueillis en 2022



Nous pouvons constater que le nombre de ménages accueillis sur le dispositif a augmenté. En effet, 74 ménages supplémentaires ont été admis, par rapport à 2021.

Par ailleurs, les typologies de ménage restent sensiblement les mêmes d'une année à l'autre. **Cependant, les données montrent une nouvelle augmentation d'accueil d'hommes isolés** (déjà constatée en 2021). 109 hommes isolés ont été accueillis en 2022 contre 75, en 2021, soit 34 supplémentaires. En lien avec le service de la SPADA, nous constatons une hausse de primo-arrivants hommes, avec de fait un besoin plus important de demande d'hébergement de ce public. La seconde typologie la plus représentée est celle des couples avec enfants, avec 32 ménages accueillis. Elle est suivie de près par les accueils de femmes avec enfants, avec 25 ménages pris en charge et les couples sans enfants, au nombre de 24. Les typologies les moins représentées sont celles des femmes isolées et des hommes avec enfants.

L'augmentation des accueils de familles monoparentales ou nucléaires sont en corrélation avec l'augmentation du nombre d'enfants, passés de 72 (en 2021) et 102 (en 2022), soit 30 enfants supplémentaires.

2.3 La tranche d'âge et le sexe des personnes hébergées

	Personnes			
	2021		2022	
mineurs	72	56%	102	27%
18 à 25 ans	56	23%	65	17%
26 à 35 ans	73	30%	97	26%
36 à 45 ans	32	13%	59	16%
46 à 55 ans	9	4%	31	8%
plus de 55 ans	5	2%	18	5%
Totaux	247	100%	372	100%

Les personnes hébergées sont majoritairement jeunes ; des personnes mineures (enfants) à hauteur de 27%, s'en suivent les personnes âgées de 26 à 35 ans avec un taux de 26% puis celles de 18 à 25 ans, avec 17%.

La tranche d'âge la plus importante des 18/45 ans correspond à la typologie des ménages représentés entre autres par des couples avec ou sans enfants, familles monoparentales et personnes isolées.

Il est remarqué que les personnes plus âgées, soit de 46 à 55 ans et plus, sont minoritaires.

	Personnes			
	2021		2022	
Hommes	114	46%	165	44%
Femmes	61	25%	105	28%
Enfants	72	29%	102	27%
Totaux	247	100%	372	100%

Comme en 2021, en 2022, la proportion d'adultes hommes/femmes se différencie par la présence majoritaire d'hommes (165 hommes contre 105 femmes). Par ailleurs, les femmes représentent la majorité des familles monoparentales. A noter que, la répartition du sexe des enfants n'est pas effective via le système informatique.

2.3 Durée moyenne de séjour et orientations

Durée de séjour	Ménages sortis dans l'année	
	2021	2022
moins de 1 mois	31	47
de 1 à 3 mois	70	140
de 2 à 3 mois	8	14
de 3 à 6 mois	5	9
de 6 mois à 1 an	4	0
Plus d'un an	5	0
Totaux	123	210

Orientations	Ménages			
	2021		2022	
Réorientation vers un autre dispositif	104	90%	188	90%
Départ volontaire	9	8%	18	9%
Reconduite à la frontière	2	2%	3	1%
Totaux	115	100%	209	100%

La durée moyenne de séjour au sein du dispositif HUDA 1 était de 49 jours au 31/12/2022.

Nous tendons ainsi vers la durée maximale de prise en charge de 45 jours, demandée dans le cadre de ce dispositif. A noter que cette durée moyenne de séjour est soumise aux orientations effectuées par l'OFII sur notre dispositif, pour les arrivées et vers les autres structures, pour la sortie des ménages.

Nous pouvons constater qu'une nouvelle fois, cette année, les réorientations vers un autre dispositif asile ont été majoritaires, comme en 2021. Le taux de réorientation reste le même pour les deux années, à hauteur de 90%. Le nombre de départs volontaires et de reconduite à la frontière ont diminué.

Par ailleurs, il est nécessaire de compléter ces données chiffrées avec le taux de turn-over propre à ce dispositif. Il désigne le renouvellement de l'effectif des personnes accueillies, en fonction des arrivées et des départs. Il constitue un indicateur important pour traduire le rythme et l'intensité des admissions réalisées pour l'équipe éducative et l'encadrement.

- **Au premier semestre 2022, 175 personnes ont été admises sur le dispositif et 168 personnes l'ont quitté. Sur cette période donnée, le taux de turn-over était de 234.93%**
- **Au second semestre 2022, 210 personnes ont été admises sur le dispositif et 204 personnes l'ont quitté. Durant cette seconde période, le taux de turn-over était de 283.56%.**

Nous pouvons constater qu'il a augmenté de 48.63% en l'espace de 6 mois. Ces données chiffrées traduisent concrètement le ressenti de l'équipe éducative et de l'encadrement sur l'intensification des accueils et des départs, sur le dispositif HUDA 1. Cette activité intense et importante se précise par l'organisation et la réalisation de nombreuses admissions par semaine : entre 2 et 12 admissions. En parallèle, les professionnels réalisent l'accompagnement social nécessaire pour les autres ménages déjà pris en charge et les démarches nécessaires à la sortie du dispositif (note sociale de relais pour les futures structures accueillantes notamment).

Ces chiffres sont en corrélation avec ceux de l'augmentation des arrivées sur le département

54, constatés par le SPADA. Le dispositif HUDA 1 est aujourd’hui un indispensable pour permettre de fluidifier le dispositif de mise à l’abri pour demandeurs d’asile (MADA). En effet, un travail de collaboration étroite entre l’OFII, la SPADA, la MADA et l’HUDA 1 permet aujourd’hui d’orienter en priorité sur le dispositif les personnes mises à l’abri par le 115 et titulaires des conditions matérielles d’accueil.

L’HUDA 1 permet ainsi aux demandeurs d’asile d’être hébergés de manière transitoire, avant d’être réorientés vers des dispositifs dédiés, où ils pourront poursuivre leur procédure au sein d’un hébergement plus stable. Il est admis par l’OFII que ce dispositif a les mêmes fonctions qu’un CAES avec des moyens minorés. A ce jour, afin de conserver une certaine la fluidité du DNA 54, il est inenvisageable de transformer ces places en HUDA classique,

Réorientation vers un autre dispositif en 2022	Ménages	%
HUDA	110	59%
CADA	43	23%
ATSA	4	2%
PRAHDA	17	9%
Hébergement d’urgence	7	4%
Hébergement d’insertion	6	3%
Totaux	187	100%

Les ménages accueillis ont été majoritairement orientés en HUDA, ce qui représente 59% d’entre eux. Puis, s’en suivent les orientations en CADA, à hauteur de 23%.

Les orientations vers la MADA, service d’hébergement d’urgence généraliste, concernent des personnes déboutées de leur demande d’asile, présentant des vulnérabilités.

Les orientations vers l’hébergement d’insertion concernent des personnes ayant obtenu un statut et pouvant accéder aux dispositifs de droits communs, en fonction de leur besoin.

2.4 Nationalités

Le tableau ci-dessous présente les pays d'origine des personnes hébergées.

Pays de nationalité	présents au 31/12/2021	présents au 31/12/22
Afghanistan	9	9
Albanie	20	24
Angola	0	1
Arménie	3	15
Cameroun	1	1
Colombie	0	2
Congo	1	3
Gambie	0	1
Géorgie	9	6
Liban	1	0
Mali	1	0
Ouzbékistan	3	0
Russie	0	3
Serbie	6	0
Sénégal	3	0
Sierra Leone	5	4
Sri Lanka	3	0
Syrie	4	0
Turquie	2	4
Ukraine	1	0

Admission 2021 - les nationalités le plus représentées	Admission 2022 - les nationalités le plus représentées
Albanie	Albanie
Géorgie	Géorgie
Afghanistan	Arménie
Serbie	Afghanistan
Nigéria	Syrie

L'année 2022 a vu apparaître de nouveaux pays d'origine (Angola, Colombie, Gambie, Liban, Ukraine) modifiant ainsi la proposition des nationalités représentées. Il est constaté depuis plusieurs années et particulièrement dans le Grand Est, que la majorité des pays d'origine sont des pays de l'Est. D'autres pays ne sont plus représentés dans les accueils réalisés cette année : Bangladesh, Guinée, Kosovo, Lybie, Moldavie, Macédoine, Nigéria, Sri Lanka.

L'Albanie et la Géorgie restent dans les quatre pays les plus représentés, respectivement en première et deuxième position. Ils sont suivis de l'Arménie, l'Afghanistan et de la Syrie. Il est à noter que le Nigéria n'est plus représenté dans les pays d'origine des personnes hébergées.

2.5 Le recours à l'interprétariat

Le service a recours à l'interprétariat quotidiennement dans l'exercice de ses missions auprès du public en demande d'asile. Le service fonctionne avec un réseau d'interprètes locaux et issus de plateformes téléphoniques comme ISM Paris, transverse au Pôle Asile.

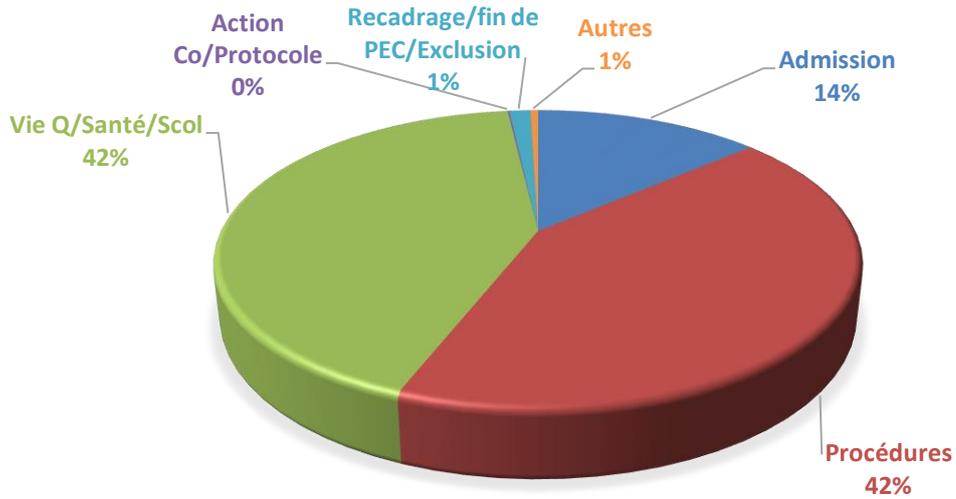
A chaque sollicitation auprès d'un interprète, les professionnels doivent compléter un document dématérialisé permettant d'identifier les motifs de recours à l'interprétariat. Les langues les plus sollicitées sont en corrélation avec les nationalités les plus représentées (albanais, géorgien, arménien, arabe, etc.). Certains professionnels de l'équipe maîtrisent des langues étrangères, comme l'anglais, l'espagnol, ce qui permet plus d'aisance dans la réalisation des entretiens.

Budget dépensé en 2022	38 418,73 €
-------------------------------	--------------------

Admission	119
Procédures	370
Vie Quotidienne/Santé/Scolarité	369
Action Collectives/Protocoles	1
Recadrage/Fin de prise en charge/Exclusion	11
Autres	4

Nombre de prestations sollicitées	874
--	------------

RECOURS A L'INTERPRETARIAT EN 2022

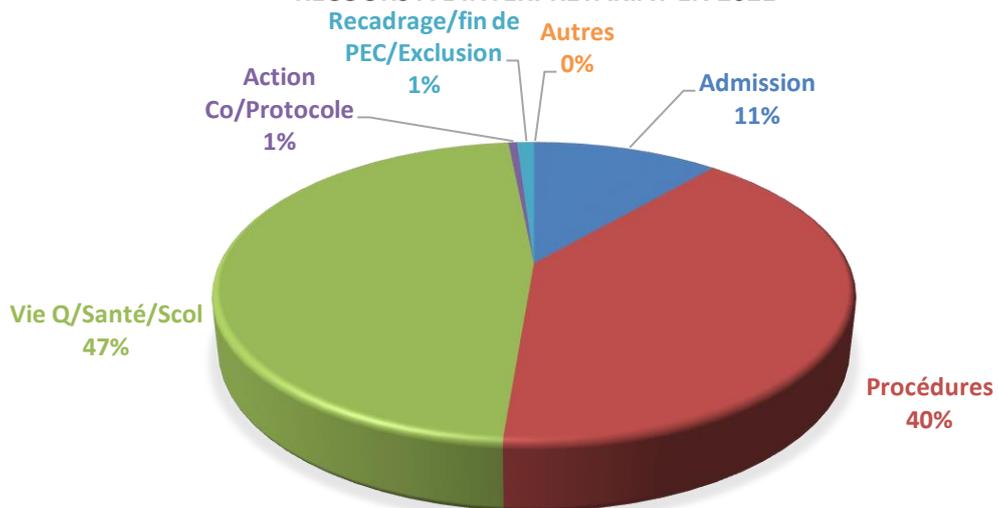


Budget dépensé en 2021 23 735,80 €

Admission	66
Procédures	233
Vie Quotidienne/Santé/Scolarité	275
Action Collectives/Protocoles	3
Recadrage/Fin de prise en charge/Exclusion	6
Autres	0

Nombre de prestations sollicitées 583

RECOURS A L'INTERPRETARIAT EN 2021



Comparativement à l'année 2021, le budget interprétariat sur le dispositif a augmenté de manière significative. En effet, nous pouvons constater qu'il a augmenté de 14682, 93€. Le

nombre total de prestations sollicitées a également augmenté (291 prestations supplémentaires en 2022). Nous pouvons observer que le recours aux interprètes a été plus important pour les admissions, les procédures et la vie quotidienne. Nous pouvons mettre en corrélation ces chiffres avec l'augmentation du taux d'occupation en 2022 et avec le taux de turn-over important sur ce dispositif. La recrudescence des accueils de demandeurs d'asile avec des problématiques santé lourdes peut également être une source d'explication dans le recours à l'interprétariat.

A savoir,

- L'admission comprend le recours à l'interprétariat pour tout entretien réalisé dans le cadre de l'arrivée de la personne sur le service. Lors de cet entretien d'admission sont expliqué(e)s les conditions d'hébergement, les missions du travailleur social, l'accompagnement qui sera mené auprès du ménage. Un règlement intérieur au dispositif et relatif au lieu d'hébergement est expliqué oralement en complément d'un exemplaire écrit remis en main propre et traduit dans la langue comprise par le ménage. Par ailleurs, cet entretien permet d'effectuer une première évaluation de la situation et comprendre dans quelle procédure se trouve le ménage et les démarches à réaliser rapidement (envoi dossier OFPRA, renouvellement ATDA, etc.)
- L'encart procédure comprend la préparation OFPRA et CNDA, la traduction de documents et la préparation/gestion de sortie du dispositif.
- La vie quotidienne, la santé et la scolarité comprennent les aspects liés à l'hébergement, l'accès aux droits administratifs (accès et maintien), la scolarité et au recueil d'informations concernant l'état de santé de la personne et transmission d'informations concernant le dossier MEDZO.
- Les actions collectives et protocoles concernent les loisirs, les temps d'informations des usagers (pour la réalisation de traitement contre les punaises de lit notamment) et les projets éducatifs mis en place.
- Les recadrages/fin de prise en charge/exclusion concernent les entretiens avec la cheffe de service et l'aspect institutionnel de la prise en charge des ménages (à chaque étape de la procédure, entretien de recadrage, sanctions etc.)

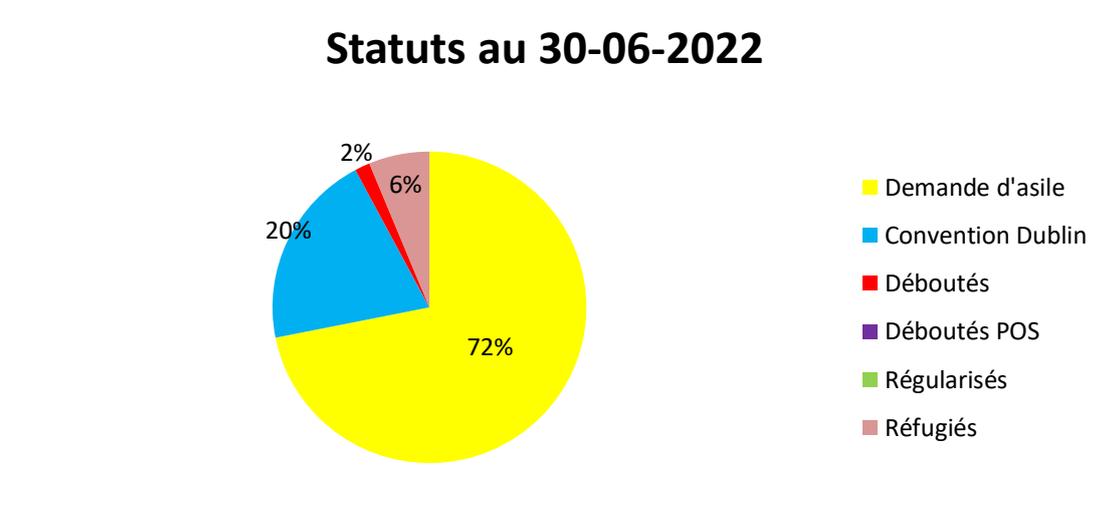
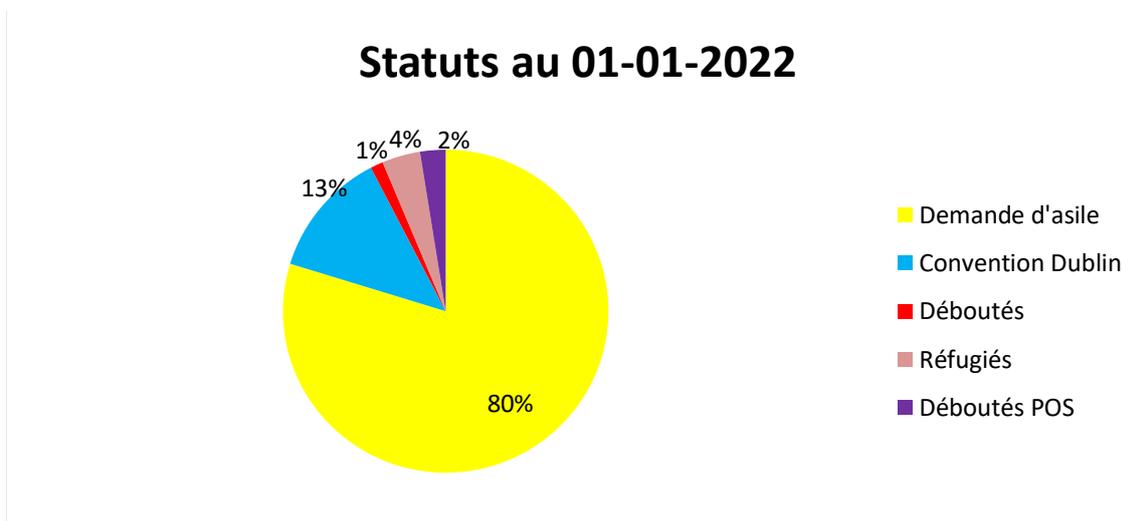
Nous pouvons constater que les sollicitations concernant la procédure de demande d'asile et la vie quotidienne/santé/scolarité sont les deux motifs majoritaires de recours à

l'interprétariat (42% respectivement). Les encarts admissions et recadrage/fin de PEC sont minoritaires, tout comme les actions collectives/protocoles et « autres ».

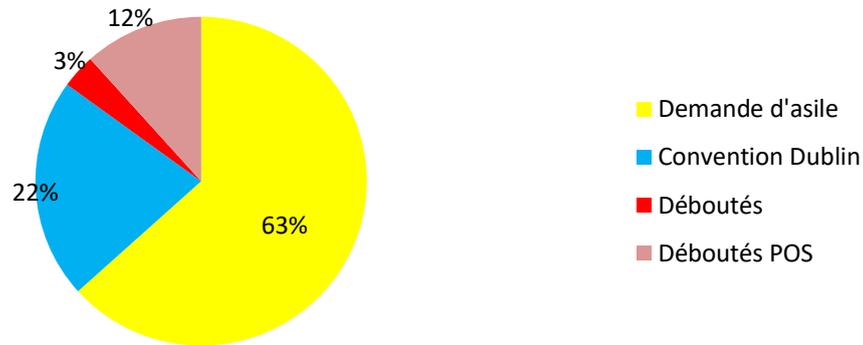
L'interprétariat téléphonique est le moyen de recours essentiellement utilisé par les professionnels. A noter que certains frais occasionnés par la procédure de demande d'asile sont pris en charge par le service (traduction de récit pour l'OFPRA, prise en charge des billets de train pour se rendre à l'OFPRA notamment).

2.6 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour

Afin de rendre compte de l'évolution des personnes hébergées, nous considérerons les situations au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2022 de cette même année afin de saisir trois structurations temporelles différentes.



Statuts au 31-12-2022



Au regard du nombre total d'hébergés, nous pouvons observer que les personnes en cours de procédure de demande d'asile et statut Dublin sont majoritaires à ces trois échéances. Ceci est en adéquation avec les conditions d'accueil sur ce dispositif. Globalement, les personnes sont très rapidement réorientées en HUDA de niveau 2 ou CADA, suite à la transmission de leur dossier OFPRA. La présence de personnes déboutées sur le dispositif a augmenté tout au long de l'année (déboutés POS et déboutés CNDA). Cette donnée s'explique en partie par le fait certains ménages se maintiennent plusieurs mois sur le dispositif, du fait de pathologies médicales complexifiant l'orientation sur des hébergements adaptés. Aussi, certaines personnes réalisent parfois une partie ou l'entièreté de la procédure sur le dispositif. Parallèlement, de janvier à juin 2022, plusieurs personnes hébergées ont obtenu une protection internationale. Un projet de sortie vers les dispositifs de droit commun leur ont permis de quitter le dispositif. Ce qui explique l'absence de réfugiés au second semestre 2022.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES

Tout au long de l'année, le dispositif de l'HUDA 1 a été marqué par l'augmentation croissante des arrivées et départs, en lien avec l'augmentation du flux de demandeurs d'asile sur le département. La proportion importante d'hommes isolés montre que le réajustement opéré en 2020, pour accueillir cette typologie de public, s'avère indispensable. Le dispositif répond à de réels besoins d'hébergement libérant des places sur le dispositif de mise à l'abri pour demandeurs d'asile.

Le service a constaté tout au long de l'année 2022, une augmentation des personnes accueillies et concernées par des problèmes de santé importants. Le public géorgien est largement concerné par des pathologies lourdes, graves et invalidantes. Ces situations de santé nous demandent une adaptation quotidienne sur le lieu d'hébergement et le service (matériel médical, intervention de professionnels de santé, coordination de soins, accompagnement au deuil et à la fin de vie, etc.). La création du dispositif EMIH (Equipe Mobile Intervention Hors les Murs) cette année, au sein de l'association a permis de présenter plusieurs demandes et obtenir du soutien de professionnels paramédicaux. Cette problématique concerne l'ensemble du Pôle Asile, c'est pourquoi une « Enquête santé » a été menée dès 2021, en interne, pour mieux comprendre les difficultés rencontrées. De premiers résultats ont montré la nécessité de soutenir les travailleurs sociaux dans leur intervention liée

à l'aspect santé dans le cadre de leur accompagnement social, ainsi que leurs pratiques professionnelles. Un focus du Pôle Asile sur cette thématique permettra de dévoiler davantage la démarche engagée et les premiers résultats de cette enquête ; qui sera renouvelée en 2022.

La mise en place du « Portail OFPRA » en mai 2022 a demandé à l'équipe éducative d'adapter ses pratiques professionnelles. En effet, pour tout nouveau passage au guichet unique à partir de cette période, les personnes se sont vues remettre des documents à l'OFII pour la création d'un espace sur ce portail. La création de ce compte a pour objectif l'arrêt des envois de courriers recommandés avec la possibilité de consulter en direct, les documents (introduction DA, convocation OFPRA, décision). La difficile compréhension des demandeurs d'asile à ce nouvel outil numérique/dématérialisé impacte le quotidien et l'organisation de l'équipe éducative. En effet, chaque création de compte, d'une adresse-mail associée et les explications fournies par les professionnels engendrent au minimum 30 minutes supplémentaires aux admissions réalisées. L'absence du conseiller numérique recruté sur le Pôle, durant une majeure partie de l'année 2022, n'a pas permis de soutenir ce changement majeur dans la procédure d'asile.

Par ailleurs, le partenariat avec les écoles et collège du secteur a été aussi efficient que l'année précédente. Toutefois, les temps de prise en charge réduits à l'HUDA 1 (45 jours) ne permettent pas toujours de scolariser les enfants. Les demandes de dérogation auprès des Mairies de Laxou et Maxéville, demandent du temps aux professionnels de l'HUDA 1, des communes et des établissements scolaires (environ 2 à 3 semaines au total) alors que la scolarisation ne sera effective que quelques jours, ou annulée si départ programmé entre temps. Malgré ce contexte, l'Education Nationale a un réel souhait de proposer des places au sein des classes spécialisées UP2A aux enfants accueillis, sur le secteur Laxou Champ-Le-Bœuf/Maxéville

Durant toute l'année 2022, des temps collectifs, ludiques et éducatifs ont pu s'organiser afin de proposer une ouverture culturelle au public accueilli. Des actions se sont organisées uniquement pour les personnes accueillies à l'hôtel F1 et d'autres actions communes, en lien avec le service d'HUDA 2.



- Sortie ludique au Museum Aquarium le 19/05/2022.
- Une action collective « Tricot » sur plusieurs créneaux, entre le 16 et 20/08 en collaboration avec Tricot Couture Service
- Plusieurs ateliers cuisine durant l'été 2022, qui se sont déroulés dans les locaux de « La Boite à Cuisine » à Nancy (en l'absence d'ateliers déjà programmés)
- Une sortie ludique à la « Plage des 2 Rives » mise en place par la Métropole du Grand Nancy à l'été 2022.



- Une sortie à la « ferme Sainte Catherine » à VELLE-SUR-MOSELLE, le 22/08/2022 Un tournoi de pétanque au parc de la Sapinière le 03/08/2022

Au-delà de l'aspect « loisirs » de ces activités, ces temps permettent d'observer la relation parents-enfants, les apprentissages et le développement des enfants. Ainsi que de partager des temps moins institutionnalisés avec le public accueilli.

Par ailleurs, des bénévoles de l'association « Costumes et Traditions en Lorraine » ont également proposé des actions ponctuelles à destination des demandeurs d'asile de l'hôtel F1; par exemple, elle effectue des dons réguliers de denrées alimentaires et de colis et organise des temps conviviaux à l'occasion de Pâques et des fêtes de fin d'années.

De plus en plus de demandeurs d'asile sollicitent l'équipe éducative pour pratiquer une activité sportive. L'équipe éducative oriente régulièrement les ménages auprès du dispositif Tremplin Sport (CDOS 54) pour s'inscrire dans diverses activités : Yoga, Natation, Football, etc.

Les perspectives pour l'année suivante sont nombreuses et variées.

Les professionnels sont soucieux de proposer le meilleur accompagnement possible, en lien avec les directives et les positions actées par l'OFII, l'OFPRA, et la CNDA vis-à-vis des démarches de demande d'asile en cours.

Au regard de la charge de travail engendrée par l'augmentation du nombre d'arrivées et de départs sur le dispositif, l'équipe éducative en place a besoin d'être soutenue dans l'activité réalisée. Aussi, un travailleur social à mi-temps (0.5 ETP) sera recruté à partir de février 2023 pour compléter l'équipe.

Par ailleurs, en lien avec l'évolution du dispositif et notre volonté d'amélioration des conditions d'accueil/d'hébergement du public, une réflexion est engagée actuellement par la direction et l'encadrement pour changer de lieu d'hébergement. Cette perspective demande de prendre en compte de multiples facteurs (lieu collectif, proximité des bus/trains, proximité PASS et établissements hospitaliers, la recherche de logement, etc.). La recherche actuelle concerne uniquement 85 places pour le dispositif HUDA 1. En effet, 45 places devront se transformer en HUDA de niveau 2, par l'intégration de logements diffus supplémentaires au sein du parc locatif du Pôle. A cette heure, le dispositif HUDA 1 est ancré dans le paysage des dispositifs asile sur le territoire et n'est pas amené à disparaître pour le moment. Dans l'attente qu'une solution plus adaptée se construise, des adaptations sur le lieu d'hébergement sont envisagées (amélioration de l'espace cuisine partagé, besoin d'un espace bureau supplémentaire, notamment).

Dans cette dynamique, les perspectives ci-dessous envisagées pour l'année à venir seront partagés avec l'équipe HUDA 2 et celles du Pôle Asile, soit,

- D'organiser une visite de l'OFPRA et de la CNDA à Paris,
- De relancer les rencontres départementales des acteurs de l'asile,
- De maintenir les temps d'échanges avec les professionnels des autres services du pôle,
- De rencontrer régulièrement les partenaires ou même en développer d'autres (soins, accès à des cours de français), les associations caritatives entre autres, qui deviennent des partenaires indispensables à l'accompagnement
- Le maintien d'un partenariat de qualité avec les établissements scolaires et les mairies des communes de Laxou et Maxéville.

CONCLUSION

Ce service, de par sa spécificité, son fonctionnement, ses modalités d'accueil est venu apporter des réponses aux demandeurs d'asile en termes d'hébergement et de suivi dans leurs démarches.

En lien avec les services de l'Etat, il était envisagé pour l'année 2022, d'organiser l'accueil des demandeurs d'asile sur un même HUDA (596 places d'hébergement). Cette transformation se voulait construite par étapes par le déploiement de places en diffus, pour remplacer celles en collectif, au fur et à mesure. Cependant, le contexte et flux d'arrivées des primo-arrivants, en augmentation, n'ont pas permis de réaliser ce projet. En effet, aujourd'hui, le dispositif HUDA de niveau 1 est essentiel dans le paysage des dispositifs asile sur notre territoire. Il permet d'accueillir des demandeurs d'asile, peu de temps après leur passage au GUDA et une prise en charge en mise à l'abri via le 115. Cette « proximité » de services a tout son intérêt dans l'accompagnement avec un relais de qualité et une facilité dans le parcours de l'utilisateur. Aussi, seulement, une partie du dispositif sera donc amenée à évoluer durant l'année 2023 par la transformation de 45 places de collectif HUDA 1, en places diffus HUDA 2.

Cette future évolution demandera une nouvelle organisation de l'activité et de l'équipe éducative, de par les changements qui seront occasionnés. L'équipe d'encadrement de l'HUDA 1 interviendra auprès des professionnels pour les accompagner et les soutenir dans ce changement supplémentaire.

Cette modification future du dispositif nous laisse supposer qu'une adaptation du parc d'hébergement des dispositifs asile devra s'opérer pour répondre au flux de demandeurs d'asile et leur besoin en hébergement, en constante évolution croissante.

GLOSSAIRE

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ATSA : Accueil Temporaire Service de l'Asile

BOP : Budget Opérationnel de Programme

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CIO : Centre d'information et d'Orientation

CNDA : Cour National du Droit d'Asile

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DNA : Dispositif National d'Accueil

GU : Guichet Unique

MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile

OFII : Office Français de l'Immigration et d'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

PMI : Protection Maternelle et Infantile

POS : Pays d'Origine Sûr

PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

PRD : Pôle Régional Dublin

SPADA : Structure de Premier Accueil pour les Demandeurs d'Asile

UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants